

marquis de laFare, baron de Balazuc et autres lieux. Balazuc reste dans la famille du poète, et, en 1626, son fils, Philippe-Charles, rend hommage au roi pour ses terres de Balazuc et de la Borie¹.

Quelques années plus tard, elles appartiennent aux Vogué.

La *Collection du Languedoc* donne, à la date de 1762, les indications suivantes :

« Balazuc (*Baladunum*)², village fermé par des murs, église dédiée à Sainte-Madeleine, diocèse de Viviers, officialité de Bourg-Saint-Andéol. La présentation ou la nomination de la cure appartient à l'archidiacre de la cathédrale de Viviers. Il y a une chapelle sous le vocable de saint Jean-Baptiste, dont M. le marquis de Vogué est collateur. La paroisse contient quatre-vingts feux. La justice est seigneuriale et relève du sénéchal de Nîmes. M. de Julien de Vinezac, habitant Largentière, y a un domaine. Le pays produit un peu de blé, de vin, d'huile, de cocons, il est fort pauvre. Balazuc dépend dans l'ordre économique (impôts) de Viviers, où réside Monsieur le receveur; il appartient à la généralité de Montpellier. Ghauzon, Pradons composent la communauté. Les fonctions du consul sont de recevoir les mandes, d'assembler la communauté; ses privilèges sont d'exempter ses enfants de la milice une année seulement. »

« Aller à la guerre » n'a jamais été, chez Jacques Bonhomme, chose ambitionnée, et les conscrits de nos jours n'ont pas dégénéré sous ce rapport; aussi était-ce un privilège envié que celui de consul de Balazuc ! Comme on le voit, le service obligatoire ne date pas de la troisième république. Il n'y a rien de nouveau sous le soleil.

Depuis 1762, le pays ne s'est pas enrichi. S'il produit toujours un peu de blé, un peu d'huile, il n'y a guère plus de cocons et pas du tout de vin. Il est toujours fort pauvre, et le consul, je veux dire le maire — n'a plus le privilège d'exempter ses enfants de la milice, s'ils ne sont pas bossus, boiteux ou aveugles. Le tribunal

¹ Aubais et Ménard, t. II, p. 509.

² *liel-dunum*, *bal-dunum*, du celtique *dun*, montagne, *Montagne de Bel*, *montagne sacrée*. Cette étymologie semblerait indiquer qu'il y a eu à Balazuc un temple païen. Tous les documents latins portent : *Baladunum*. Pons et ses descendants sont désignés par les historiens et dans les actes sous le titre de seigneur *de Baladuno*^h de *BaladiiUi* de *Balasan* et enfin de *Balazuc*^h